



Temps d'Activités Péri- éducatives Année scolaire 2014 / 2015

Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans



Contexte

Territoire :

- ▶ Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans regroupant 7 communes et 4200 habitants
- ▶ 6 écoles sur le territoire :
 - _ Bromont Lamothe (de PS à CM2)
 - _ Pontgibaud (de PS à CM2)
 - _ Chapdes Beaufort Sacré Cœur (de PS à CM2)
 - _ Chapdes Beaufort publique (de PS à CE1)
 - _ La Goutelle (de PS à CE1)
 - _ Saint Jacques d'Ambur (CE2 au CM2)
- ▶ 450 élèves sur le territoire de la Petite Section au CM2
- ▶ Forte politique enfance jeunesse sur le territoire : désir de créer des services d'accueil de qualité pour les enfants et les jeunes.



Contexte

Education nationale :

- ▶ Loi de réforme des rythmes scolaires (décret Peillon du 24 janvier 2013)
 - ▶ 24 h d'enseignement hebdomadaire étalé sur 9 demi-journée
 - ▶ une journée de classe de 5 heures 30 maximum
 - ▶ une demi-journée de 3 heures 30 maximum
 - ▶ une pause méridienne de 1 heure 30 minimum
 - ▶ Organisation d'Activité Pédagogique Complémentaire (A.P.C)
 - ▶ Installation de Temps d'Animation Péri-éducative (T.A.P)
- ▶ Décret Hamon du 7 mai 2014
 - ▶ Possibilité de regrouper les Temps d'Animations Péri-éducatives sur une après-midi soit 3 heures
 - ▶ Ne modifie pas ce qui a été dit par le décret du 24 janvier
 - ▶ Concertation avec le conseil d'école et la mairie

Tableau répartition TAP sur la semaine

		Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
Après-midi	13h				13h - 14h30: St Jacques d'Ambur 2 grps = 2 intervenants + 1 poly	13h - 14h30 : st Jacques d'Ambur 2 grps = 2 intervenants + 1 poly			
	14h	13h15 - 14h45 : TAP Chapdes Beaufort Publique 6 grps = 6 intervenants + 1 polyvalent		13h30 - 16h30 TAP à Bromont Lamothe 10 grps = 10 intervenants + 1 polyvalent			13h30 - 15h : TAP Pontgibaud 6 grps = 6 intervenants + 1 poly		14h - 15h : TAP Sacré Cœur 5 grps = 5 intervenants + 1 poly
	15h	15h - 16h30 : TAP Chapdes Beaufort Sacré Cœur 5 grps = 5 intervenants + 1 polyvalent	15h - 16h30 :TAP Pontgibaud 6 grps = 6 intervenants + 1 polyvalent		15h - 16h30 : la goutelle 3 grsps = 3intervenants + 1 poly	15h - 16h30 : la goutelle 3 grsps = 3intervenants + 1 poly			15h15 - 16h15 : TAP Chapdes Beaufort 6 grps = 6 intervenants + 1 poly
	16h								
	17h			+ Temps de garderie à Chapdes Beaufort publique de 16h à 16h15		+ Temps de garderie à Chapdes Beaufort publique de 16h à 16h15			
	Tot. int.		11		15		11		6



Problématique : Comment répondre aux exigences du gouvernement pour l'organisation des rythmes scolaires sur notre territoire ?

Réponse : Création de deux accueils de loisirs multi-sites à statut associatif permettant la mutualisation des intervenants pour proposer un service de qualité au niveau des Temps d'Animation Péri-éducative (T.A.P)

Organisation des TAP

- ▶ Choix du système d'organisation des TAP laissé aux communes et aux écoles
 - ▶ 2 x 1h30
 - ▶ 1 x 3h (décret Hamon)
- ▶ Soumis à la réglementation stricte de la part de la Direction Régionale de Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale (surtout au niveau de l'encadrement)
 - ▶ un accueil de loisirs multi site de peut pas avoir un nombre d'enfants supérieur à 300 enfants



Tableau synthèse effectif par école

	Ecole de Bromont-Lamothe	Ecole de Pontgibaud	Ecole Chapdes Beaufort	Ecole Sacré Cœur	Ecole de La Goutelle	Ecole de Saint Jacques d'Ambur
Effectif d'élèves total	150	95	80	70	50	20
Effectif -6ans	60	30	51	23	12	0
Nombre de groupes	5	2	4	2	1	0
Effectif + 6ans	90	61	27	45	33	20
Nombre de groupes	5	4	2	3	2	2
Nombre de groupes total	10	6	6	5	3	2

Sur la semaine : 30 groupes

Organisation des TAP

- ▶ Année scolaire divisée en 5 périodes de 7 semaines
- ▶ Inscription aux TAP pour toute l'année scolaire
- ▶ Constitution des groupes en collaboration avec l'équipe enseignante

Intervenants

- ▶ Règlementation stricte de la part de la Direction Régionale de Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale en terme d'encadrement
 - ▶ Au niveau des taux d'encadrements : **1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6ans / 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans**
- ▶ Constitution de l'équipe d'animation :
 - ▶ Intervenants formés, diplômés et qualifiés dans le domaine de l'animation et de l'éducation auprès d'enfants ou en cours de formation
 - ▶ Intervenants en cours de formation
 - ▶ Intervenants habitués à travailler au contact d'enfants au travers d'associations,...
- ▶ Intervenants formés ou en cours de formation aux gestes de premiers secours



Intervenants

- ▶ Utilisation des **ATSEM** notamment sur les groupes de maternelles (**petite section/ moyenne section comme référent** au cours de l'année)
- ▶ Un **animateur référent par école** (gestion des appels, gestion des transitions)
- ▶ Un **personnel polyvalent en plus sur chaque site** (intendance, encadrant supplémentaire en sortie ou pour remplacement d'un animateur, surveillance au portail,...)
- ▶ **Fiche détaillée** expliquant le fonctionnement **des transitions** (responsabilité,...)
- ▶ **Fiche d'inscription détaillée** (notamment au niveau des personnes habilitées à récupérer l'enfant,...) et **fiche sanitaire demandée aux parents**
- ▶ Communication forte et efficace entre les intervenants, les polyvalents et le directeur

Activités proposées

- ▶ **Panel d'activités diversifié et varié** (*pas encore complètement défini à ce jour ; en fonction des compétences des intervenants*)
 - ▶ Activités sportives
 - ▶ Education à l'environnement
 - ▶ Atelier autour du livre
 - ▶ Musique
 - ▶ Sensibilisation aux gestes de premiers secours
 - ▶ Théâtre
- ▶ Fiches d'activités ou de projets d'animations détaillées demandées à chaque intervenant (déroulement, lieu, organisation,...)
- ▶ Projets d'animations expliqués aux parents
- ▶ Activités éducatives ludiques
- ▶ Importance du plaisir (pour l'enfant et pour l'intervenant)
- ▶ **Les tous petits (PS/MS):** respect du rythme de l'enfant (ex: début d'après-midi sieste): proposition d'activités occasionnelles / ponctuelles : ex : intervention sportive avec un parcours motricité
- ▶ Chaque enfant découvrira plusieurs activités différentes dans l'année

Le TAP n'est pas obligatoire et ne constitue pas un moment primordial dans la vie de l'enfant

Bilan budget prévisionnel pour la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans

Dépenses (achats matériel, rémunération intervenants,
transport mercredi,...) : 130 776 €

Recettes (subventions CAF/ subvention état :fond
d'amorçage) : 46 800 €

Restant à charge à la communauté de communes : 81 366 €

**Soit un coût pour la CCPSV
de 187 € / enfant**

Merci pour votre écoute



Avez-vous des questions ?